



ASSOCIATION BALLADES COURTISANES
BULLETIN D'ADHESION
SAISON 2020-2021

L'adhésion à l'association en tant que **membre actif** vous permettra :

- d'accéder aux ateliers d'apprentissage des danses, de la Renaissance au début du XXème siècle.
- d'accéder au forum, rassemblant chorégraphies et vidéos des danses vues en ateliers, programme des animations, dates des sorties etc.,
- de profiter d'un tarif préférentiel (s'il est proposé) lors des évènements organisés par l'association

L'inscription en tant que **membre sympathisant** permet d'obtenir un tarif préférentiel (s'il est proposé) lors des animations de l'association mais n'ouvre pas droit aux ateliers ni au vote lors des Assemblées Générales.

Bulletin à remplir et à nous retourner, accompagné de votre règlement avant le 06/11/2020 (sauf pour les membres sympathisants). Sans adhésion au-delà de cette date (pour des raisons d'assurance), l'accès aux ateliers ne sera plus possible.

INFORMATIONS ADHERENT

Informations (1 bulletin par adhérent en cas d'adhésion couple)

NOM* : PRENOM* :

DATE DE NAISSANCE : / /

ADRESSE POSTALE :

.....

TELEPHONE* :

ADRESSE MAIL* :

Compte FB (afin de vous intégrer au groupe privé « Ballades Courtisanes ») :

Personne à contacter en cas de problème (nom et coordonnées) :

.....

*obligatoire

COTISATIONS

<input type="checkbox"/>	Simple	30 €
<input type="checkbox"/>	Couple	45 €
<input type="checkbox"/>	Etudiant	20 €
<input type="checkbox"/>	Sympathisant	10 €

Montant €

- Paiement par chèque à l'ordre de Ballades Courtisanes
 Paiement en espèces

CHARTRE D'ADHESION

En adhérant à l'association Ballades Courtisanes, l'adhérent s'engage à respecter les statuts de l'association.

Chaque adhérent est tenu de maintenir une ambiance agréable et conviviale lors des ateliers de l'association. Toute attitude nuisible au bon déroulement des ateliers et des prestations pourra être sanctionnée par le Conseil d'Administration (CA) de l'association.

L'adhérent reconnaît qu'il représente l'association lors des sorties costumées, qu'elles soient rémunérées ou non et s'engage donc à :

- adopter un langage et une attitude corrects vis-à-vis du public, des organisateurs de l'évènement et des autres membres de l'association,
- toujours maintenir une posture décente lors de ses déplacements dans l'enceinte du lieu qui nous accueille,
- Lorsque l'adhérent s'engage à participer à une prestation, il s'agit d'un engagement ferme. Seul les problèmes de santé et familiaux graves justifient la non présence de l'adhérents.
- respecter au mieux les heures de rendez-vous afin d'éviter des problèmes d'organisation (pour cela le CA communiquera toujours les informations importantes par mail et/ou sur FB au plus tard 2 jours avant l'évènement)
- se constituer ou louer un costume de qualité sur le plan historique et ne comportant pas d'éléments visibles modernes ou en décalage par rapport à l'époque concernée. A cet effet, tout au long de l'année, échanges et conseils sont privilégiés entre les adhérents.

Si ces conditions n'étaient pas remplies par l'adhérent et après avis du CA, celui-ci se réserve le droit de refuser la participation de l'adhérent à un évènement précis.

Les statuts de l'association sont remis aux nouveaux adhérents, et disponibles sur demande auprès des membres du CA.

J'accepte les conditions ci-dessus

Signature et date précédées de la mention « lu et approuvé »